



Club A.Q.A
Bulletin d'adhésion
2025-2026

Photo

A remplir en majuscules

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

@mail :

(pour recevoir les infos du club)

Personne à prévenir en cas d'accident:

N° de licence FFESSM :

Niveau de Plongée actuel:

Permis/brevets :

Activité souhaitée (entraînement/Apnée/ Nage avec palmes/formation : N1/N2/N3 - A1/A2) :

Je soussigné _____ certifie les renseignements fournis sincères et exacts. Je sollicite du Comité Directeur du club AQA mon adhésion, reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur que j'approuve sans restriction ni réserve.

Je reconnais avoir pris connaissance des possibilités d'assurance complémentaire (AXA-Lafont).

J'autorise – Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) le club Age Quod Agis à diffuser sur son site Internet des photos me représentant lors des activités du club.

Pour parfaire mon adhésion je joins obligatoirement:

- **un certificat médical (sur formulaires ffessm) de moins de trois mois**, (je devrai re-consulter en cas de modification de mon état de santé) – *pensez à conserver une copie pour vos sorties* -,
- une photographie d'identité (sur cette fiche)
- une photocopie du dernier brevet
- un chèque (ou virement) d'adhésion (cf. détail montant au verso) correspondant à mes demandes et couvrant la période de la date d'inscription jusqu'au 30/09/2026, (comprend la licence si nécessaire) :

ADHESION AQA (incluant le coût de la licence fédérale)	195,00 €	
ADHESION AQA (à partir 2 ^{ème} adhésion familiale)	175,00 €	
Licence passager adulte/jeune	48,50 €/30,50 €	
Assurance Individuelle Accident – Loisir 1	24,20 €	
Assurance Individuelle Accident – Loisir 1 Top	46,35 €	
Assurance Individuelle Accident – Loisir 2	28,85 €	
Assurance Individuelle Accident – Loisir 2 Top	57,70 €	
Assurance Individuelle Accident – Loisir 3	49,45 €	
Assurance Individuelle Accident – Loisir 3 Top	95,80 €	
Assurance Piscine (Intégrant compétition en piscine)	13,40 €	
ABONNEMENT SUBAQUA 1 ans papier / numérique /les 2	35 €/20 €/40 €	
TOTAL		

Les informations complémentaires sont fournies au verso – **les dossiers d'adhésion ne sont acceptés que COMPLETS.**

(Manuscrit: lus et approuvés les statuts et règlement du Club AQA)

A Montfort l'Amaury, le :

CONFIDENTIALITE (RGPD):

Ces documents sont à renvoyer au secrétaire du Club AQA.

Association AGE QUOD AGIS Piscine de Montfort l'Amaury 78490 Montfort L'Amaury,

Association agréée Jeunesse et Sports APS 78 757, affiliée FFESSM.

L'ensemble de ces renseignements fait l'objet d'une saisie informatique réservée au seul Club. Certaines de ces informations sont transmises à la FFESSM pour la prise de licence. Conformément au règlement européen 2016/679 sur la protection des données personnelles, vous pouvez avoir accès à votre fiche, demander à la modifier ou à la supprimer sur simple demande auprès du secrétaire du club AQA. Ces données seront systématiquement effacées 5 ans après la fin de l'adhésion au club. Pour les données transmises à la FFESSM, vous devez vous adresser à elle pour les consulter, les modifier ou les supprimer.

ADHESION :

L'adhésion au Club est subordonnée au fait d'être majeur, sauf autorisation particulière du comité directeur. Dans ce cas, un accord parental doit être joint.

La cotisation comprend forfaitairement la licence de la FFESSM, fédération à laquelle le Club est affilié.

En cas d'adhésion en cours d'année, le montant de la cotisation est calculé au prorata des trimestres inscrits.

ASSURANCE :

L'adhésion AGE QUOD AGIS, affilié à la FFESSM, s'accompagnant de la délivrance d'une licence fédérale, donne systématiquement le bénéfice d'une couverture du membre du club en matière de responsabilité civile (dommages occasionnés à des tiers), pour la pratique des activités. Elle est reconnue dans le monde entier.

En complément chaque licencié peut souscrire, au cabinet LAFONT (AXA), par l'intermédiaire du club, une assurance individuelle accident, qui couvre tous les dommages corporels pouvant lui arriver, par le fait d'un tiers ou de façon individuelle (**cf. <http://www.cabinet-lafont.com>**)

NOTA : La mention de cette assurance complémentaire figure sur la licence (à télécharger), sachez que toute modification de cette carte émise par la FFESSM représente un coût à la charge du licencié, ainsi que les démarches administratives effectuées par le secrétariat du club et par celui de la Fédération. Si vous n'avez pas souscrit de contrat d'assurance individuelle accident au moment de la prise de licence, vous pouvez la prendre en contactant directement l'assureur.

BREVETS :

Les brevets déclarés doivent être fournis (photocopies) afin d'être pris en compte. Le club reconnaît les brevets délivrés par la FFESSM ainsi que ceux reconnus par elle suite à accord avec d'autres organismes délivrant des brevets.

FORMATIONS / FOSSE :

Les entraînements et activités en fosse de plongée ou en milieu naturel (eau vive, étangs de Hollande...) et les activités autres que la piscine proprement dites ne se font que sur avis favorable soit du Président de Club, soit du responsable de la sortie ; la plongée et l'apnée en fosse supposent une bonne maîtrise de la technique de plongée ou de l'apnée, la nage en milieu naturel suppose une bonne technique et un équipement adapté, d'autres activités peuvent exiger un certain niveau (plongée, apnée, nage, etc.).

ABONNEMENT SUBAQUA :

SUBAQUA est la revue officielle de la FFESSM (parution tous les 2 mois).

D'une manière générale, l'appartenance au Club suppose un minimum de responsabilisation personnelle ; celle-ci commence par une habitude à prendre, simple et pas chère :

Les infos réglementaires du club sont tenues à jour et consultables dans le classeur du local matériel à la Piscine et sur le site internet <https://aqa.vpdive.com>

Les informations générales sont communiquées aux adhérents par courriel.

L'assemblée générale a lieu en général courant novembre, les nouveaux adhérents (de moins de trois mois) n'y ont pas droit de vote, mais sont chaudement invités à y prendre part afin de participer à la vie du Club.

L'ensemble du Club est régi :

Par ses statuts

Par son règlement intérieur général

Par la réglementation du Code de sport

Par les règles fédérales

Tous ces textes sont consultables sur simple demande à la piscine le mardi soir et sur le site internet

<https://aqa.vpdive.com>, l'adhésion au Club implique le respect inconditionnel de ces textes.